



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retransmissions en direct des compétitions sportives féminines

Question écrite n° 16471

Texte de la question

Mme Aurore Bergé attire l'attention de M. le ministre de la culture sur le peu de retransmissions en direct des compétitions sportives féminines qui existe actuellement sur les chaînes du service public. En effet, France Télévisions ne retransmet essentiellement en direct que des sports masculins, alors même que des événements sportifs féminins majeurs ont lieu. Pour exemple, la finale de l'Euro Basket féminin, en juin 2017, qui voyait l'équipe de France affronter celle de l'Espagne, a été retransmise en direct sur W9. L'Euro handball féminin qui se déroulait, lui, en décembre 2018, a été retransmis par les chaînes privées Bein Sports et TMC, alors même que les matchs se déroulaient en France. Quant à la coupe du monde féminine de football dont les matchs auront lieu du 7 juin au 7 juillet 2019, ce sont, là encore, des chaînes privées qui ont acquis les droits télévisuels de diffusion. Or, dans son rapport sur l'exécution du contrat d'objectifs et de moyens en 2017, France Télévisions indiquait clairement que ses missions, en tant que « plus grand terrain de sport en clair » était de « donner une large place au sport » et, notamment, de « développer l'exposition du sport féminin » dans le paysage audiovisuel public. Aussi, elle souhaiterait connaître les projets envisagés pour répondre au mieux à cet objectif.

Texte de la réponse

L'exposition du sport dans toute sa diversité est au cœur des missions de service public de France Télévisions. « Proposer un très large éventail de disciplines sportives » est ainsi l'une des obligations fixées à la société de l'article 8 de son cahier des charges. Dans ce cadre, le développement de l'exposition du sport féminin est un objectif prioritaire fixé à France Télévisions dans le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2016-2020. Le ministre de la culture se félicite que France Télévisions ait poursuivi en 2017 sa très forte implication en faveur de l'exposition du sport féminin sur les antennes du groupe, avec une offre sans précédent et plusieurs grandes premières au cours de l'année. France Télévisions a notamment diffusé plus de 60 heures de rencontres de l'Euro Féminin de Football et de la Coupe du Monde Féminine de Rugby, dont plusieurs rencontres des équipes de France féminines en première partie de soirée sur France 2 et France 3. Ces deux compétitions majeures ont rassemblé un large public. Les rencontres des Bleues lors de l'Euro de Football Féminin ont ainsi attiré en moyenne 3,4 millions de téléspectateurs (16,9 % de part d'audience) sur France 2 et France 3 et la rencontre entre la France et l'Angleterre en Coupe du Monde Féminine de Rugby a été suivie par 3 millions de téléspectateurs (14,6 % de part d'audience). Ce constat est par ailleurs partagé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel dans son avis sur l'exécution du COM de France Télévisions. Il considère en effet que le groupe « s'est distingué en 2017 par la visibilité inédite qu'il a accordée au sport féminin ». Bien que les bilans d'exécution 2018 du cahier des charges et du COM ne soient pas encore disponibles, il semble que France Télévisions ait poursuivi ses efforts en matière d'exposition des sports féminins, avec à la clé des succès d'audience comme en attestent le match de rugby féminin opposant l'équipe de France à la Nouvelle-Zélande diffusé sur France 2 le 17 novembre 2018, qui a réuni 1,3 millions de téléspectateurs ou la victoire de Perrine Laffont en ski de bosses aux Jeux Olympiques d'hiver, suivie par 3,8 millions de téléspectateurs. Ces dernières années, France Télévisions a ainsi contribué à la popularité grandissante du sport féminin, engouement qui a amené les chaînes gratuites privées à participer et parfois remporter, au détriment de France Télévisions, les appels d'offres de certaines compétitions sportives féminines, notamment le Mondial de Handball et l'Euro de Football 2019. Le

ministre de la culture ne peut que se réjouir de cet intérêt des chaînes privées pour le sport féminin qui permet d'en renforcer la visibilité. Il sera toutefois attentif à ce qu'à l'avenir, et en dépit de la perte des droits de certaines compétitions majeures, France Télévisions conserve la même ambition en matière d'exposition du sport féminin sur l'ensemble de ses offres linéaires comme numériques. Plus généralement le Gouvernement, particulièrement attaché à la visibilité sur la télévision gratuite d'un certain nombre de grands événements sportifs, a souhaité moderniser le dispositif des événements d'importance majeure défini par le décret n° 2004-1392 du 22 décembre 2004 dans le sens notamment d'une meilleure exposition des compétitions sportives féminines, mais également paralympiques. C'est pourquoi le ministre de la culture et la ministre des sports ont ouvert une consultation publique au mois d'avril 2019 afin de recueillir les observations des citoyens et acteurs concernés par la retransmission télévisée des événements d'importance majeure. Cette consultation s'est achevée à la fin du mois de mai et l'exploitation des résultats est en cours, afin de proposer prochainement une modification du décret n° 2004-1392 du 22 décembre 2004.

Données clés

Auteur : [Mme Aurore Bergé](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16471

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 mai 2019

Question publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1022

Réponse publiée au JO le : [30 juillet 2019](#), page 7137